

BULLETIN MUNICIPAL

DE

TRILBARDOU



=====
: EDITORIAL :
=====

A l'occasion de la sortie du bulletin n° 9, je vous présente mes meilleurs voeux pour 1986. Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de satisfactions dans votre vie familiale et vos responsabilités professionnelles.

Notre région, grâce à l'implantation prochaine de DISNEYLAND va bénéficier d'un essort extraordinaire. Ce projet convoité, tant par d'autres régions de France que par l'Espagne, va provoquer un grand "boom" économique dans toute l'Ile de France et, plus particulièrement dans l'Est parisien. Les retombées se manifesteront surtout dans un rayon de 10 à 15 kilomêtres. Nous devons saisir cette chance et faire en sorte que TRILBARDOU et ses habitants en bénéficient.

Notre région, qui était avant tout agricole, va s'orienter vers les loisirs, les équipements sportifs, le tourisme. A nous TRIBOULOIS, de trouver dans cette nouvelle direction, un essort qui nous sera, à tous, bénéfique.

Le Maire,

Michel PROFFIT.

* F I N A N C E S L O C A L E S *

: BUDGET PRIMITIF 1985 :

Le budget d'une commune est l'organe principal pour son bon fonctionnement.

Avant de vous présenter des chiffres qui semblent rébarbatifs une explication de ce document comptable semble s'imposer.

LES RECETTES.

- Elles sont composées :
- de la contribution directe (découlant des quatre taxes que nous détaillerons plus loin).
 - de la Dotation Globale de Fonctionnement (attribuée par l'Etat et basée sur des critères de référence qui feront l'objet d'un paragraphe dans le prochain bulletin).
 - des subventions et dotations de l'Etat, de la Région et du Département, attribuées pour contribuer aux dépenses d'investissement.
 - de ressources propres (loyers, redevances, taxes, etc ...)
 - Eventuellement, d'emprunts.

LES DEPENSES.

Elles sont détaillées dans chacun de nos bulletins et concernent, outre les dépenses incompressibles : personnel, impôts (car nous en payons aussi), remboursements d'emprunts ; des charges auxquelles nous ne pouvons nous soustraire : participations à charges inter-communales, contingents départementaux, subventions

Enfin, et c'est ce qui en compose l'objet principal, les travaux qui engagent la plus forte part de nos dépenses.

Ces détails étant donnés, passons à l'élaboration du budget primitif 1985 qui se décompose ainsi :

0- dépenses de fonctionnement :	1 132 600,00 F
0- recettes de fonctionnement :	1 132 600,00 F
0- recettes d'investissement :	274 848,00 F
0- dépenses d'investissement :	274 848,00 F

=====
: VOTE DES 4 TAXES :
=====

Pour les mêmes raisons que celles mentionnées dans le bulletin n°8 le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taxes au même taux que l'année précédente, soit :

0- taxe d'habitation	7,61 %
0- taxe sur le foncier bâti	14,68 %
0- taxe sur le foncier non bâti	30,07 %
0- taxe professionnelle	13,11 %

=====
: COMPTE ADMINISTRATIF 1984 :
=====

Le Compte Administratif 1984 d'une commune peut être assimilé au bilan d'une société, leur but étant le même, c'est-à-dire : résumer les dépenses et les recettes de l'année écoulée. Là s'arrête la comparaison car la rédaction des deux documents n'a rien de commun.

Pour l'année 1984, les résultats sont les suivants :

0- dépenses de fonctionnement :	836 449,35 F
0- recettes de fonctionnement :	1 618 921,79 F
0- excédent de fonctionnement :	782 472,44 F
0- dépenses d'investissement :	1 036 804,32 F
0- recettes d'investissement :	1 179 751,63 F
0- excédent d'investissement :	142 946,71 F
0- excédent global de clôture :	925 419,15 F

Comme l'année précédente, il est à noter que certains programmes n'ont pas été réalisés, d'où un excédent important mais non significatif.

Les programmes en restes à réaliser s'élèvent à : 335 000 F.

=====
: BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985 :
=====

Ce budget permet de distribuer l'excédent dans les postes de dépenses qui le nécessitent. Il permet aussi l'auto-financement des programmes inscrits.

0- dépenses de fonctionnement :	782 472,00 F
0- recettes de fonctionnement :	782 472,00 F
0- dépenses d'investissement :	445 259,00 F
0- recettes d'investissement :	445 259,00 F

=====
: BUREAU D'AIDE SOCIALE :
=====

BUDGET PRIMITIF 1985

0- dépenses de fonctionnement :	22 450,00 F
0- recettes de fonctionnement :	22 450,00 F

COMPTE ADMINISTRATIF 1984

0- dépenses de fonctionnement :	27 614,41 F
0- recettes de fonctionnement :	40 388,46 F
0- excédent de fonctionnement :	23 225,95 F

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985

0- dépenses de fonctionnement :	23 225,95 F
0- recettes de fonctionnement :	23 225,95 F

 *
 * T R A V A U X R E A L I S E S *
 *

ADDUCTION D'EAU.
 ==♦=====♦=====

Dans le précédent bulletin, nous rendions compte du projet de lutte contre les nitrates.

Les travaux de raccordement de notre réseau d'eau à celui de Précy-Charmentray sont terminés. Il reste à mélanger les deux eaux. Pour se faire, un système de vannes doit être installé dans le puits de Charmentray. Un devis est à l'étude.

les riverains ont pu se brancher au réseau d'eau public. A ce jour, les robinets fonctionnent, à leur plus grande joie, et à la nôtre.

Ces travaux ont permis d'apporter un confort supplémentaire et ajoutent à notre sécurité car nous projetons de faire installer des bouches à incendie aux endroits cruciaux de la commune. Ils augmenteront aussi le débit et éviteront, peut-être, les soucis de l'ordre de ceux rencontrés en 1976, lors de la période de sécheresse du mois de juillet.

RAVALEMENT DE LA MAIRIE ET DU LOGEMENT DE FONCTION.
=====

Comme prévu, Monsieur DALISSIER et son équipe, ont réalisé le ravalement de la Mairie et du logement de fonction de Madame ROLAND, Directrice de l'Ecole.

C'est une réussite ! Les bâtiments sont mis en valeur et la sécurité des enfants est, à nouveau, assurée. Plus de risques dûs à l'effritement de la corniche?

Les volets menaçant ruine, nous avons profité de l'occasion pour installer de nouveaux volets. C'est Monsieur MAUMOUSSEAU, menuisier à ESBLY, qui les a fabriqués.

Enfin, les portes, les fenêtres et les volets neufs ont été peints par Monsieur PREJEAN, habitant de TRILBARDOU qui exerce à LA COUR-NEUVE. Il a succédé au regretté Monsieur BOBU qui assurait les travaux de peinture de la commune et qui nous a quitté brutalement.

LE TENNIS ET SON PARKING.
=====

Comme il avait été entendu avec la R.E.P., lors de la rédaction de la convention conclue pour le passage des camions, rue de la Libération; un tennis a été construit et offert par la Société.

Le procédé de construction retenu est celui de la Société VIA-FRANCE, qui utilise le système "revêtement en béton bitumeux poreux". Les travaux ont eu lieu en avril et mai 1985.

La commune a décidé de réaliser un parking attenant à ce tennis. La forme a été exécutée par la R.E.P. (gracieusement) et le fond par la Société VIA-FRANCE en enrobé.

GRAVILLONNAGE RUE DES VIGNES.
=====

La Direction Départementale de l'Equipement nous a permis de profiter de prix préférentiels pour l'achat de gravillons de voirie.

Le Conseil Municipal a décidé de faire gravillonner la Rue des Vignes qui nécessite une remise en état urgente.

Les travaux ont été exécutés par la S.C.R., spécialiste de ce genre de travaux.

CHAUFFAGE AU 2 RUE DES PECHEURS.

Les travaux d'installation du chauffage central ont été effectués, comme prévu, par Monsieur BLANDIN, Plombier-Chauffagiste à ESBLY. Le montant du devis a été respecté si ce n'est une augmentation due à la pose de thermostats d'ambiances.

* T R A V A U X P R E V U S *

PROGRAMME DE VOIRIE 1985.

Nous indiquions dans notre précédent bulletin, que nous avons inscrit la remise en état de la rue des Lavandières au programme de voirie communale 1985.

A l'heure actuelle, les travaux ne sont pas commencés.

Le choix de la commission des travaux s'est porté sur la Société BUCELLONNI qui offrait le meilleur rapport qualité-prix. De plus, Monsieur BUCELLONNI est bien connu puisqu'il assure tous les travaux de voirie depuis 1982.

Le conseil Général a attribué une subvention de 12 000 F, la différence étant assurée par un auto-financement, soit 68 000F.

PROGRAMME DE VOIRIE 1986.

A ce programme, nous avons inscrit le reprofilage intégral de l'Impasse des Violettes ainsi que son revêtement. Le dossier est actuellement à l'étude dans les services de la D.D.E.

RAVALEMENT DE L'ECOLE.
=====

Le ravalement de la Mairie et du logement de fonction de la Directrice ayant été réalisé, il s'avère indispensable de faire le ravalement de l'école (façade et pignon) afin d'assurer l'homogénéité de l'ensemble.

Monsieur DALISSIER a été contacté pour établir un devis qui s'élève à : 60 465,00 F

Par la même occasion, les portes et les fenêtres seront refaites en double-vitrage. Un devis sera rédigé en ce sens.

Enfin, dès que nous serons en possession de tous ces documents, nous les transmettrons au Conseil Général pour obtenir une subvention dans le cadre de la Loi Barangé. Le solde fera l'objet d'un auto-financement.

REFECTION DU SECRETARIAT.
=====

Les murs du secrétariat sont couverts de salpêtre, comme beaucoup des maisons de la région. Nous allons donc faire effectuer les travaux suivants :

- l'isolation des murs
- la peinture
- la pose de la moquette

par Monsieur PREJEAN, qui propose un devis de 6 400 F TTC.

APPENTI.
=====

Il est indispensable de construire un appenti permettant de remiser le matériel à l'abri des intempéries.

Ce bâtiment sera construit dans la cour du logement du garde-champêtre. Il sera auto-financé.

◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇
◇ D I V E R S ◇
◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇-◇

* RESEAU D'EAU *

AFFERMAGE DU RESEAU D'EAU PLUVIALES.
=====

A la page 5 de notre dernier bulletin, nous relations les clauses conclues avec la SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, en ce qui concerne l'affermage du réseau d'assainissement.

Sur la proposition de la S.F.D.E. et après avoir consulté l'Ingénieur de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, nous avons décidé de conclure un avenant à ce contrat, avec le fermier.

Moyennant 3 000 F supplémentaire par semestre, tout le réseau d'eau pluviale sera entretenu par le fermier, tout incident étant à sa charge.

* SECURITE *

INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE.
=====

Le Garde-champêtre étant assermenté par le Tribunal de Grande Instance de MEAUX, il est en mesure de verbaliser s'il constate une infraction au Code de la Route, sur le territoire de la commune.

Nous vous demandons de bien vouloir faire un effort pour que la Loi soit respectée et particulièrement le stationnement. Ceci évitera bien des conflits qui peuvent ne pas avoir lieu d'être. Quand aux excès de vitesse, ceux-ci ont été efficacement endigués par l'installation des feux tricolores au carrefour CD 27 - CD 54, ce qui assure une plus grande sécurité.

UTILISATION DE LA BORNE-FONTAINE.

=====
Monsieur DAVID est aussi habilité à verbaliser toute personne ne respectant pas les décisions du Conseil Municipal en ce qui concerne l'utilisation de la borne-fontaine.

En effet, cette borne restait ouverte en permanence pour que les riverains de la Marne puissent en jouir facilement. Les travaux d'adduction d'eau ont permis à ces triboulois de se raccorder au réseau d'eau public. De ce fait, il n'y a plus lieu de laisser la borne-fontaine ouverte 24 h/24.

Le Conseil Municipal a donc décidé de fermer cette borne du 1/10 au 30/5, afin que l'eau potable ne serve plus à laver les voitures ou des matériaux quelconques.

LEVEE DE TONNAGE C.D.27.

=====
Depuis le 26 avril 1985, la levée de tonnage du C.D.27 a été annulée. La limitation de tonnage à 9 tonnes est donc réinstaurée depuis cette date.

* ECOLE *

TRANSPORTS SCOLAIRES

- =====
0- Vers ISLES LES VILLENY : Aucune modification. Tout fonctionne parfaitement bien.
- 0- Vers ESBLY : Les enfants du C.E.S. semblent satisfaits de ce service qui fonctionne fort bien depuis des années.
- 0- Vers MEAUX : Nous sommes très fiers de l'instauration de ce nouveau service qui a été difficile à créer. Il est gratuit pour les étudiants des lycées de MEAUX.

Innovation : Ce transport est aussi ouvert aux adultes titulaires d'une carte orange. Nous reservons une page spéciale afin de vous donner les horaires pour toute l'année 1986. (période scolaire et extra-scolaire).

CLASSES DE DECOUVERTES.

Le Regroupement Pédagogique a décidé de renouveler l'expérience des classes de découvertes qui semblent avoir apporté beaucoup de joies à nos jeunes bambins, qui sont revenus resplendissants de santé. Ce fut vraiment une expérience réussie.

Cette année, les enfants resteront onze jours et pourront profiter du bon air tout en découvrant la nature sous un aspect différent.

Les frais de transports et de séjour s'élèvent à 2 200 F par enfant.

Le Conseil Général subventionne cette année, pour la première fois, les séjours courts ; il versera 200 F par enfant.

Il reste donc 2 000 F qui seront financés ainsi : 50 % par les parents, 50 % par la commune.

L'encadrement est assuré par 3 accompagnateurs dont une institutrice. Comme l'année dernière, les charges relatives à l'encadrement sont intégralement honorées par la commune.

Cette année, l'Amicale des Elèves, Anciens Elèves et Amis de l'Ecole n'a pas souhaité participer à cette activité. Elle préfère, et c'est une bonne chose, organiser elle-même une autre sortie, qui profitera à tous les élèves du R.P.I.

GARDERIE.

Sur demande de quelques parents, la commune d'ISLES LES VILLENAY a créé une cantine scolaire. Les communes du Regroupement Pédagogique ont été contactées pour une éventuelle adhésion.

Nous avons donc décidé de solliciter l'avis des parents concernés. Il s'est avéré qu'aucune famille tribouloise ne souhaitait profiter de cet avantage. De ce fait, nous n'avons pas adhéré à l'association fondée pour la circonstance.

Toujours sur suggestion des parents d'ISLES LES VILLENROY, la garderie a été étendue à tous les enfants du primaire, même non scolarisés dans le cadre du regroupement.

La garderie est entièrement gérée par l'Association Familiale Rurale d'ISLES.

Si, parmi vous, une famille se trouvait intéressée par la cantine, vous êtes priés de vous adresser à la mairie de TRILBARDOU

CLASSE CP, SE, 4 ans.
=====

Depuis la rentrée scolaire, ces trois classes ne sont plus séparées sur demande de l'Inspection Académique. Madame CHAUTARD et Madame RIGAUD s'occupent donc, ensemble, de toute cette jeune marmaille. Tout se déroule normalement.

INFORMATIQUE.
=====

Dans le cadre du Plan Informatique Pour Tous, lancé par l'Education Nationale, notre école a reçu courant novembre, un téléviseur couleur, un ordinateur TO 7-70 avec son imprimante et son lecteur de cassettes. Nous avons reçu également une première livraison de 25 logiciels concernant différentes activités scolaires, ainsi que des jeux visant à développer la logique et le raisonnement. Les enfants se sont adaptés rapidement à ce nouvel outil de travail et chacun l'utilise environ une heure par semaine.

L'introduction de l'informatique à l'école répond aux besoins de modernisations de notre système scolaire et au besoin d'adaptation à ces nouvelles technologies présentes dans toutes les activités industrielles ou scientifiques et qui seront mêlées à l'avenir professionnel de nos enfants.

* SPORTS *

TENNIS.
=====

C'est avec beaucoup de fierté que nous avons inauguré le splendide court de tennis sur lequel vous avez tous eu beaucoup de plaisir à jouer cet été, si nous en croyons les statistiques du Club de Tennis.

Ce court a été construit sur un terrain appartenant à Madame PROFFIT et à Monsieur BOUFFLERD.

Afin que tout soit fait dans la légalité, le terrain sera borné et un concordat sera conclu avec les propriétaires. La Commune sera bénéficiaire du terrain pour 99 ans à titre gratuit.

De son côté, la commune prêtera la parcelle au Club de Tennis dans les conditions citées dans la convention détaillée ci-après.

Ce club de Tennis a été créé au lendemain d'un Conseil Municipal au cours duquel il a été décidé des termes de cette convention qui mentionnent, entre autres points, que le terrain est réservé aux seuls habitants de TRILBARDOU.

Nous reproduisons in extenso, cette convention :

Article 1 : Monsieur le Maire de TRILBARDOU, délégué par le Conseil Municipal, par délibération du 26 avril 1985, met à la disposition du TENNIS CLUB DE TRILBARDOU représenté par Monsieur Jacques JUMEAU, Président, les équipements de tennis situés sur un terrain dont la commune est locataire (par voie conventionnelle avec Madame André PROFFIT et Monsieur René BOUFFLERD, propriétaires).
Ce terrain est situé Rue de la Libération à TRILBARDOU.

Article 2 : Le terrain de Tennis sera, exclusivement, réservé aux seuls habitants de TRILBARDOU, pour la durée de la convention.

Article 3 : Un joueur pourra inviter une personne n'habitante pas TRILBARDOU, à condition qu'elle soit titulaire d'une licence.

Article 4 : Une participation devra être versée au Club par cet invité. Elle s'élèvera à 15 francs par jour.

Article 5 : Le Club de Tennis aura la responsabilité du petit matériel et de son entretien. Le "gros oeuvre" reste à la charge de la commune ainsi que l'entretien du parking et de ses abords.

Article 6 : La mise à disposition du terrain sera gratuite dans un premier temps. Si la commune doit améliorer les équipements, il sera demandé une participation au club.

Article 7 : Monsieur le Maire sera membre de droit du Comité Directeur.

Article 8 : Tout affichage publicitaire sur le terrain est INTERDIT.

Article 9 : Le club est autorisé à solliciter auprès des licenciés, outre la licence annuelle, une cotisation.

Article 10 : Le club demandera une subvention de fonctionnement à la municipalité de TRILBARDOU.

Article 11 : Cette convention sera applicable jusqu'au 31 DECEMBRE 1986, une nouvelle Convention devra être conclue après cette date.

Article 12 : Le contrôle de l'entretien et d'une utilisation conforme à la pratique du tennis sera assurée par la commune de TRILBARDOU assistée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et le Président de la ligue de Tennis.

Article 13 : En cas de non observation des clauses de la présente convention par le Club bénéficiaire, la résiliation pourra être prononcée par l'autorité judiciaire après recherche préalable d'une solution à l'amiable entre le Club et la Commune.

Article 14 : En fin de convention, soit à l'expiration de sa durée normale, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués sur l'emprise communale resteront propriété de la commune.

Cette convention a été signée le 1er juin 1985 par Le Maire de TRILBARDOU et par le Président de l'Association, à l'issue d'une cérémonie d'inauguration du Court de Tennis.

* A LA MAIRIE *

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

=====

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 1985, le Conseil a "mis la dernière main" au projet de P.O.S. Il est maintenant, remis aux administrations du département qui ont trois mois pour émettre leur opinion.

Après leurs réponses, nous ouvrirons une enquête publique qui permettra à chacun des habitants de TRILBARDOU de consulter les plans et le règlement, et d'émettre les observations qui paraîtront nécessaires.

Dans le prochain bulletin, nous aurons peut-être le plaisir de vous annoncer que notre P.O.S. est approuvé !

MATERIEL DE BUREAU.

=====

Nous venons de faire l'achat d'une machine à écrire électronique TRIUMPH-ADLER, en remplacement de la machine OLIVETTI tombée en panne. C'est d'ailleurs avec cette nouvelle acquisition que nous avons dactylographier ce bulletin.

CIMETIERE.

=====

Notre cimetière arrivera bientôt à saturation. Avant d'entreprendre des travaux coûteux, nous allons procéder à la reprise des tombes abandonnées.

Nous allons agir de la manière suivante :

- Un géomètre fera un relevé de toutes les tombes
- Une affichette sera apposée sur les tombes présumées abandonnées.
- Simultanément, une enquête administrative sera lancée.
- Enfin, la reprise effective sera réalisée.

CONCESSIONS DE CIMETIERE.

Les concessions de cimetière ont été réévaluées à compter du 1er janvier 1986 :

- concession temporaire (15 ans) 200 F
- concession trentenaires (30 ans) 400 F
- concession cinquantenaire (50 ans) 800 F
- concession centenaire (99 ans) 1 600 F

SALLE COMMUNALE.

Les tarifs de location de la salle communale ont été, eux aussi, réévalués à compter du 1er janvier 1986 :

- une journée 550 F
- deux jours 800 F
- Réunion d'affaires 300 F

TROTTOIRS ENNEIGES.

Nous ne savons pas si cet hiver sera aussi rigoureux que le précédent, mais nous comptons sur la bonne volonté de chacun d'entre vous pour déneiger vos trottoirs. Vous savez que vous êtes responsables si un accident survient devant chez vous. Essayez donc d'éviter ce genre d'ennuis. Merci d'avance.

Une cérémonie intime s'est déroulée à la Mairie, au cours de laquelle Monsieur le Maire a pu féliciter chacun des médaillé.

REMISE DES PRIX DE L'ASSOCIATION D'HISTOIRE LOCALE.
=====

Une cérémonie a été organisée par l'Association Pour la Promotion de l'Histoire Locale en Seine et Marne, en association avec la municipalité.

Une jury, composé de 6 membres (dont Monsieur le Maire) a désigné les gagnants d'un concours organisé par cette association.

Ce concours avait pour but de récompensé le meilleur ouvrage d'histoire locale, rédigé par des écrivains amateurs.

Après la remise de prix, Monsieur le Maire a inauguré l'exposition(organisée par Mr JUMEAU, Président) dont il sera question plus loin, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

ARBRE DE NOEL 1985.
=====

Comme tous les ans, le Père Noël est venu à TRILBARDOU pour récompenser les enfants sages. Mais ne sont-ils pas tous sages à TRILBARDOU ?!...

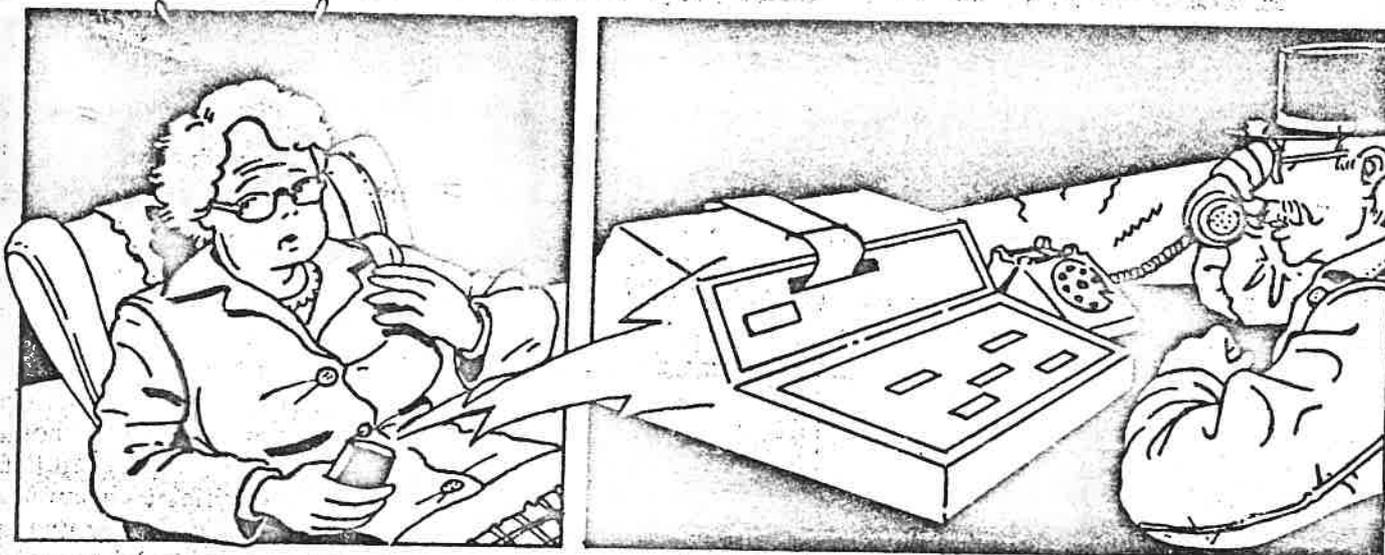
La fête à commencé à 15 heures 15, animée intégralement par les enfants. Merci à Madame HOLIC pour son animation efficace et merci aux enfants d'avoir fait l'effort d'apprendre des textes pas toujours faciles à retenir.

Pour récompenser tout ce petit monde, un gouter a été servi pendant l'entr'acte. Quelques sketches ont suivi afin d'attendre le Père Noël, qui est arrivé, ponctuel, au rendez-vous, sous les ovations des enfants.

Cette journée s'est terminée par la distribution des jouets.

Merci Père Noël, rendez-vous l'année prochaine !

demandeur, pour vérification. Si la personne répond, un dialogue s'instaure et la question est facile à régler. Si la personne ne répond pas, l'alerte est aussitôt déclenchée et les secours interviennent.



D'un maniement facile, la téléalarme peut être un outil efficace pour améliorer la sécurité des personnes âgées.

Comment déclencher l'appel ? L'alerte est déclenchée par une simple pression sur un bouton du boîtier électronique, dont l'efficacité se manifeste jusqu'à 50 mètres.

Quelles sont les modalités de mise en place du système ? Toute personne souhaitant bénéficier du système devra remplir un contrat par lequel elle demande à être raccordée. Une participation financière pour frais de dossier et d'installation + un abonnement mensuel seront réclamés et couvriront les frais de fonctionnement du centre, la location et la maintenance du matériel.

Parallèlement à ce système, il est prévu une surveillance et des rondes par des équipes de vigiles. Ceux-ci seront prévenus de tout appel par le centre de secours et interviendront pour venir en aide et alerter la Gendarmerie, le médecin du malade, etc...

Qui pourra profiter de ce système ? Sa mise en place est réalisée pour venir en aide, en premier lieu, aux personnes âgées. Les particuliers, les entreprises, les commerçants, auront la possibilité d'en bénéficier. Il leur sera proposé des contrats adaptés à leurs souhaits : Soit passage de vigiles, soit connexion d'un

système d'alarme personnel sur le centre de secours.

La couverture géographique ? A ce jour, le projet couvre 17 communes qui s'étendent autour d'ESBLY, MONTRY, CONDE, ST GERMAIN/MORIN.

Les communes intéressées devront adhérer à un syndicat qui devra être créé à cet effet. Le dossier est en cours de mise en place. Nous pensons être opérationnels dès le premier semestre 1986 et, de toutes façons, avant l'été 1986.

Dès que les dossiers administratifs et techniques seront mis en place, acceptés par les communes concernées, il vous sera adressé une note d'information complémentaire et, si vous le souhaitez, vous pourrez vous inscrire pour bénéficier du système dès sa mise en place.

OPERATION MARNE PROPRE.

=====

Le 28 septembre 1985, la CORIMA (Association de Défense des Communes Riveraines de la Marne) a organisé une opération de nettoyage des berges de la Marne à laquelle s'est associée notre commune.

Cette demie-journée a été un succès. Quelques volontaires ont fait preuve de bonne volonté et nous avons pu défricher les bords de la Marne, au niveau du pont.

Tous les participants sont prêts à renouveler l'expérience si l'occasion se présente mais nous espérons avoir d'autres volontaires pour faire mieux et plus. Merci d'avance.

ASSOCIATION DE L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE TRILBARDOU,
VIGNELY, CHARMENTRAY.

L'Association s'est réunie en Assemblée Générale annuelle le 29 novembre 1985 à la mairie de TRILBARDOU sous la présidence de Monsieur POIGNANT Georges.

Le Président accueillait alors Messieurs les Maires de TRILBARDOU et CHARMENTRAY venus témoigner ainsi leurs sympathies à l'amicale, les membres actifs de l'amicale, en excusant les absents.

Il fit part de la démission de Monsieur LANDFRIED du poste de trésorier et des indisponibilités de Messieurs JOACHIM pour raison de santé et LEGRAND. Des adhésions de Messieurs TINEL et ROSIN.

Le Trésorier donna lecture du bilan financier équilibré en raison des subventions de nos communes.

Il fut procédé à l'élection des membres pour les postes de trésorier, porte-drapeaux et porte-drapeaux adjoint.

Le bureau se trouve donc constitué ainsi :

<u>PRESIDENT</u> :	POIGNANT Georges
<u>SECRETAIRE</u> :	BRIVADIS Georges
<u>TRESORIER</u> :	DUGRENIER Jean
<u>TRESORIER ADJOINT</u> :	JARDON Yves
<u>PORTE DRAPEAUX</u> :	TINEL Claude
<u>PORTE DRAPEAUX ADJOINT</u> :	DIFFE Serge

Furent ensuite abordés les sujets suivants :

Une augmentation de 5 francs s'impose pour la cotisation annuelle, celle-ci sera donc de 40 francs, abonnement du journal de l'U.F. compris.

Dans le cas où un membre de l'Amicale nous quitte, il est prévu de déposer sur sa tombe au moment des obsèques, une plaque de préférence à un coussin de fleurs.

Il a été constaté des retards en ce qui concerne le paiement des cotisations, les statuts de l'amicale précisent à ce sujet que le sociétaire peut être rayé en cas de non-paiement de sa cotisation de plus d'un an et sa réintégration admise en plus du paiement des cotisations en retard, de l'obligation d'un droit d'admission de 20 francs.

Puis le Président, dans un exposé, insiste tout particulièrement sur le maintien et surtout sur son développement indispensable de notre association, il demande qu'un recensement des anciens d'Algérie soit effectué auprès de chaque mairie. Il souhaite aussi un accueil de membres amis de l'Amicale en demandant de la part des membres actifs, le parrainage, auprès du bureau, des personnes intentionnées à notre association. /

Signé le Président,

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE LOCALE EN SEINE ET MARNE.

Samedi 21 septembre 1985 à 10 heures 30, dans la salle communale de TRILBARDOU, l'association a remis 3 prix littéraires, récompensant ainsi les auteurs d'ouvrages inédits d'histoire locale de notre département.

Le jury, très compétent, composé de Messieurs CAIN et ENDRES, Président et Président d'honneur de la Société Littéraire et Historique de la Brie, de Monsieur GRAFTEAUX, Maire Adjoint chargé des affaires culturelles de la Ville de MEAUX, de Messieurs ASSELINEAU et PROFFIT et de Madame VALLIN, avait eu la charge de lire, durant ces deux derniers mois, les huit manuscrits reçus cette année.

Deux heures de délibération ont été nécessaires pour départager les concurrents, et le plus grand regret du jury a été de ne pas pouvoir récompenser tous les ouvrages, ceux-ci étant tous d'un niveau exceptionnel.

15

Enfin, en présence de nombreuses personnalités dont Monsieur HERAUD, vice-président du Conseil Général, Messieurs HAQUIN et BARON, Maires respectifs de VIGNELY et ISLES LES VILLENVOY qui avaient répondu avec empressement à l'invitation de Monsieur PROFFIT Maire de TRILBARDOU Monsieur ERMISSE, Directeur du Patrimoine de Seine et Marne, Monsieur DE BARTILLAT, directeur des Presses du Village, Monsieur l'Adjoint DEMAGNY, représentant le Capitaine DIGNE commandant la compagnie de Gendarmerie de MEAUX; le Président de l'Association Monsieur JUMEAU, a remis leurs prix aux lauréats :

PRIX DU VIDAME DE TRILBARDOU (5 000 F) à Mr LETELLIER pour "RECIT DES TEMPS COLUMERIENS", description savoureuse de 50 années vécues par l'auteur à COULOMMIERS depuis 1927.

PRIX DE LA MUNICIPALITE DE TRILBARDOU (1 000 F) à Mr JAGAILLOUX,
pour "HISTOIRE DE L'HOTEL DIEU DE JOUARRE" somme historique très
documentée sur cette institution, depuis ses origines jusqu'à 1979.

PRIX DE LA MUNICIPALITE DE VIGNELY (300 F) ET PRIX SPECIAL DES
AFFAIRES CULTURELLES DE MEAUX (300 F) à Mr LOGRE, pour "JOZON-
MENIER" récit d'une campagne électorale, les élections législatives
de 1876, dans l'arrondissement de MEAUX : étude extrêmement précise
et documentée, modèle d'objectivité, travail d'un historien cultivé,
qui démontre et démonte les desseins politiques des candidats à la
députation dans l'arrondissement de MEAUX de 1871 au scrutin de 1876.

L'édition des ouvrages primés est, dès à présent, à l'ordre du
jour de l'association.

Les intentions de souscriptions peuvent dès à présent être envoyées
à : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE LOCALE EN SEINE ET MARNE
Annexe de la Mairie
77450 TRILBARDOU

Après la remise des prix 1985 un vin d'honneur, offert par la
municipalité de TRILBARDOU a été servi.

On a pu alors admirer l'exposition de manuscrits et chartes anciens,
organisée dans la salle communale.

L'association avait réuni plus de 250 documents originaux du 13e
au 20e siècle sur parchemin, velin, papier.

On pouvait y voir des signatures prestigieuses : HENRI IV, CATHERINE
DE MEDICIS, LOUIS D'ORLEANS, ISABELLE D'AUTRICHE, LOUIS XIV, NAPOLEON, ETC..
ainsi que des manuscrits anciens du XIXe, inédits, sur l'histoire
locale de notre région.

Le Président,

BIBLIOTHEQUE.

Je rappelle qu'un dépôt de livres pour adultes existe à l'école
de TRILBARDOU, vous pouvez emprunter ces livres gratuitement le
vendredi soir de 17 heures à 18 heures 30 à l'école.

Par ailleurs, la bibliothèque centrale de prêt organise un prêt
individuel de disques et de cassettes, renouvelés tous les deux mois,
moyennant un abonnement annuel modique de 50 F pour les disques et
de 20 F pour les cassettes. Les personnes intéressées pourront avoir

.../...

des renseignements complémentaires auprès de Madame ROLAND, aux heures de bibliothèque où en téléphonant en dehors des heures de classes au 60 01 92 55.

La Directrice

COMITE DES FETES

Triboulois, Tribouloises,

L'année 1985 étant terminée je me permets d'entrer dans vos chaumières par ces quelques lignes qui me donne l'occasion de faire le point de votre Comité des Fêtes.

POur 1985 :

- En février, nos anciens ont pu applaudir à la salle communale, le chanteur Joël DELETTRE avec son récital de chansons souvenirs.

A la Pentecôte, le bénéfice des deux bals, avec l'orchestre GALAXY 2 000 et EPSILON MUSIC, ne nous a pas permis de faire face à toutes les dépenses essentielles aussi, l'année prochaine le feu d'artifice risque d'être supprimé.

Avec le méchoui, nous avons réussi, une nouvelle fois, à vous réunir et nous avons noté que nos activités vous plaisent, la dernière soirée du 16 novembre en est une confirmation et je remercie tous les participants sans oublier les membres de notre bureau dont l'effort dans le bénévolat n'est plus à démontrer et surtout cette continuité qui n'est pas toujours évidente dans le contexte actuel, je tiens ici de nouveau à les remercier ainsi que tous ceux qui, au long de l'année, nous aident sous différentes manières.

L'arbre de Noël a eu lieu le 18 décembre, un colis a été distribué dans la matinée à nos anciens et l'après-midi un spectacle, proposé par des jeunes de TRILBARDOU & VIGNELY, entrecoupé de chants et danses des enfants du regroupement pédagogique, réunissant anciens, parents, et enfants (sur invitation) à la salle communale.

POUR 1986 :

La sortie de nos anciens se fera le samedi 22 février à l'Elysée Montmartre où, en 1984, l'opérette l'Amour à Tahiti les avait enthousiasmé. Cette fois : CARNAVAL AUX CARAIBES.

Tous les renseignements sur cette sortie seront affichés fin janvier.

Nous restons attentifs à vos suggestions, nous vous rappelons que nos réunions sont toujours affichées.

Tous les membres du Comité des Fêtes se joignent à moi pour vous souhaiter une heureuse nouvelle année.

Le Président

E.S.I. CYCLOTOURISME.

L'Entente sportive remercie tous les habitants pour leur générosité lors de la vente des calendriers, et souhaite une bonne et heureuse année 1986.

Pour 1985, l'E.S.I. fusionnant avec les "Gentlemen de SEVRAN", a fait une très bonne saison avec :

- 18 victoires
- 21 places de second
- 14 prix d'équipes

Nous espérons que ces résultats se renouvelleront en 1986, à seule fin que notre petite commune se fasse représenter en ILE DE FRANCE comme en Seine et Marne.

AVEC NOUS LES JEUNES !!!

Le Président

COMITE DE PARENTS.

Les élections des représentants de parents d'élèves en conseil d'école, ont eu lieu le 19 Octobre 1985. Une seule liste a donc été élue, elle se composait des représentants suivants :

<u>POUR TRILBARDOU</u> :	<u>TITULAIRE</u> :	Mme ARNAIZ Christine tel 60 01 95 43
	<u>SUPPLEANTE</u> :	Mme HOLIC Thérèse tel 60 01 98 31

TENNIS - CLUB DE TRILBARDOU.

CREATION : Le samedi 27 avril 1985, les habitants de TRILBARDOU, réunis dans la salle de la mairie, ont élu le premier comité du TCT. Il se compose de : Mme BOSSON, MM JUMEAU, DAYDE, DAVID, Mme ROLAND, Mme LEYMARIE, MM ARNAIZ et PROFFIT (vice-président de droit, comme Maire).

INAUGURATION DU COURT : Elle a eu lieu le samedi 1er juin 1985 par un temps exceptionnel, en présence de Mr SABARLY, PDG de la REP (qui a offert le court) de Mr PROFFIT, Maire, de Mr JUMEAU président du TCT. Le terrain sur lequel a été construit le court est mis à la disposition de la commune et du TCT par Mr BOUFFLERD et Mme PROFFIT.

Cette première année a vu s'inscrire 34 jeunes et 51 adultes. De juillet à Octobre, des cours collectifs furent donnés aux adultes et aux enfants, grâce à Madame BOSSON.

TOURNOI : qui fut organisé pour la première fois du 21 au 29 septembre 85. 14 enfants de moins de 14 ans et 16 adultes se sont rencontrés en matchs éliminatoires du 21 au 28 septembre. Le 29 septembre, pour la finale se sont opposés :

Sébastien BYS et Frédéric GIRAUDON (respectivement 10 ans et 12 ans)
Frédéric remporta ce match par 6/1 6/0

Marie-Hélène BOSSON et Christophe COTES. Match remporté par Mme BOSSON par 6/2 6/2

Tous les participants reçurent des lots, pour la plus grande partie dus à la générosité des commerçants du village. Un vin d'honneur fut ensuite servi par les membres du bureau du TCT, clôturé par un repas auquel participèrent 62 convives.

Pour mémoire il faut ajouter aux activités de cette année, l'animation du bal du 14 juillet.

Rappelons aux membres qu'ils doivent s'inscrire pour l'année 1986 dans les plus brefs délais, l'accès au court n'étant autorisé qu'aux joueurs munis de la licence 1986.

HORAIRES DES CARS C.F.I.T. (54.08)

A "TRILBARDOU CENTRE"

=====

en période scolaire

Vers PARIS

Vers MEAUX

DU LUNDI AU VENDREDI

6 h 50
8 h 05
8 h 20
8 h 45
9 h 15
11 h 15
12 h 10
13 h 15
13 h 55
16 h 15
16 h 35
16 h 55
17 h 40
18 h 10
18 h 40

6 h 30
7 h 15
7 h 45
8 h 00
8 h 30
9 h 15
9 h 45
12 h 30
13 h 10
13 h 50
15 h 10
17 h 05
17 h 30
18 h 05

SAMEDI

8 h 05
9 h 35
11 h 15
13 h 00
15 h 10
16 h 10
16 h 55
18 h 10

7 h 45
8 h 05
9 h 10
11 h 30
12 h 30
13 h 05
13 h 50
15 h 10
15 h 55
17 h 40

DIMANCHE

Vers PARIS

9 h 25
10 h 45
12 h 05
14 h 45
16 h 05
17 h 25
18 h 45

Vers MEAUX

8 h 50
10 h 10
11 h 30
14 h 10
15 h 30
16 h 50
18 h 10

en periode non scolaire

DU LUNDI AU VENDREDI

6 h 50
8 h 20
9 h 15
11 h 15
13 h 15
16 h 15
17 h 40
18 h 40

6 h 30
7 h 15
7 h 45
8 h 30
9 h 15
12 h 30
13 h 50
17 h 10
18 h 05